

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

14^e séance, 20^e année

**Province de Québec
Commission scolaire des Navigateurs
Lévis**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Navigateurs, tenue le 27 février 2018 à 19 h, au centre administratif au 1860, 1^{re} Rue, Lévis, **sous la présidence de monsieur Jérôme Demers.**

Membres du conseil des commissaires présents :

Monsieur Jérôme Demers, président du conseil des commissaires et du comité exécutif
Monsieur Michel Bédard, commissaire
Monsieur Dany Bellemare, commissaire
Madame Lynda Bilodeau, commissaire
Monsieur Mathieu Boilard, commissaire
Madame Dominique Cormier, commissaire-parent
Monsieur François-Yves Dubé, vice-président du conseil des commissaires
Madame Claudette Gosselin Fecteau, commissaire
Monsieur Jean-François Labbé, commissaire
Monsieur Richard Légaré, commissaire
Madame Catherine Nadeau, commissaire
Madame Angélique Paillé, commissaire-parent
Madame Catherine Rollier, commissaire-parent
Madame Marie-Josée St-Laurent, commissaire-parent
Monsieur Marcel Vézina, commissaire
Monsieur Denis Vien, commissaire

Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale
Monsieur Bertin Fillion, directeur général adjoint
Monsieur Benoît Langlois, directeur général adjoint
Madame Guylaine Giguère, secrétaire générale
Monsieur Denis Bourbeau, directeur des Services des ressources humaines et des communications
Monsieur Dany Deschênes, directeur des Services des ressources matérielles
Madame Claire Gagnon, directrice des Services éducatifs
Monsieur Pierre Gaumond, directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Mot de bienvenue

1.2 Ouverture de la séance ordinaire

Après un mot de bienvenue, monsieur Jérôme Demers, président, déclare la séance ordinaire du conseil des commissaires du 27 février 2018 ouverte à 19 h.

**Procès-verbal du conseil des commissaires
Commission scolaire des Navigateurs**

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du conseil des commissaires ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale confirme qu'il y a quorum.

CC-17-18-087

1.4 Avis de démission de Mme Emanuelle Fréchette, commissaire-parent Universel

ATTENDU la démission de madame Emanuelle Fréchette, commissaire-parent universel laquelle a pris effet le 8 février 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

DE PRENDRE ACTE de l'avis de démission de madame Emanuelle Fréchette, commissaire-parent universel;

DE COMBLER le poste devenu vacant conformément à la *Loi sur l'instruction publique*.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5 Assermentation de Mme Angélique Paillé, commissaire-parent universel

La secrétaire générale, Mme Guylaine Giguère, procède à l'assermentation de Mme Angélique Paillé, commissaire-parent universel.

CC-17-18-088

1.6 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lynda Bilodeau et résolu :

D'AJOUTER le point 2.10 –Réflexion sur l'adhésion à la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ);

D'ADOPTER l'ordre du jour **modifié** suivant :

1.0 Préliminaires

- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Avis de démission de Mme Emanuelle Fréchette, commissaire-parent universel
- 1.5 Assermentation de Mme Angélique Paillé, commissaire-parent universel
- 1.6 Adoption de l'ordre du jour
- 1.7 Adoption des procès-verbaux du conseil des commissaires
 - 1.7.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 janvier 2018
 - 1.7.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 février 2018
 - 1.7.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 février 2018
 - 1.7.4 Suivi au procès-verbal

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

- 1.8 Interventions du public et période de questions
- 1.9 Interventions ou rapport des élèves de la commission scolaire
- 1.10 Correspondance
- 1.11 Mot du président

2.0 Décisions

- 2.1 Élection d'un membre au comité exécutif
- 2.2 Élection d'un membre au comité de vérification
- 2.3 Politique d'allocation des ressources dans le cadre du budget – Axes d'intervention, orientations, objectifs, principes de répartition des ressources et critères servant à déterminer les montants alloués (7.2) – Adoption
- 2.4 Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles 2017-2018 – 2018-2019 – 2019-2020 – Adoption
- 2.5 Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles 2018-2019 – 2019-2020 – 2020-2021 – Adoption
- 2.6 Modification de l'appellation du titre d'emploi de directeur général adjoint, des Services des ressources financières et des Services du transport pour celui de directeur général adjoint
- 2.7 Rémunération des commissaires
- 2.8 Modalités relatives à la rémunération des commissaires
- 2.9 École du Bac – Bibliothèque scolaire et municipale – Comité de concertation – Désignation des membres
- 2.10 Réflexion sur l'adhésion à la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)

3.0 Information

- 3.1 Situation financière prévue au 30 juin 2018 en date du 25 novembre 2017
- 3.2 Rapport de la directrice générale
- 3.3 Demande de modification du Règlement interne relatif à l'admission, à l'inscription et au déplacement des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire (5.1)

4.0 Rapports des comités

- 4.1 Comité exécutif
- 4.2 Comité de vérification
- 4.3 Comité de gouvernance et d'éthique
- 4.4 Comité des ressources humaines
- 4.5 Comité CSÉHDAA
- 4.6 Comité de parents

5.0 Questions diverses

- 5.1 Questions et messages des commissaires

6.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

1.7 Adoption des procès-verbaux du conseil des commissaires

1.7.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 janvier 2018

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 30 janvier 2018 a été transmis à tous les membres du conseil des commissaires le 23 février 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Vien et résolu :

CC-17-18-089

Procès-verbal du conseil des commissaires
Commission scolaire des Navigateurs

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 30 janvier 2018 et d’adopter celui-ci tel qu’il a été rédigé.

ADOPTÉE à l’unanimité

CC-17-18-090

1.7.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 février 2018

ATTENDU l’article 170 de la *Loi sur l’instruction publique*;

ATTENDU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires du 6 février 2018 a été transmis à tous les membres du conseil des commissaires le 23 février 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Catherine Rollier et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires du 6 février 2018 et d’adopter celui-ci tel qu’il a été rédigé.

ADOPTÉE à l’unanimité

CC-17-18-091

1.7.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 février 2018

ATTENDU l’article 170 de la *Loi sur l’instruction publique*;

ATTENDU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires du 13 février 2018 a été transmis à tous les membres du conseil des commissaires le 23 février 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Catherine Nadeau et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires du 13 février 2018 et d’adopter celui-ci tel qu’il a été rédigé.

ADOPTÉE à l’unanimité

1.7.4 Suivi au procès-verbal

Mme Catherine Rollier, commissaire-parent, demande s’il y a des développements concernant le Passage piétonnier du CÉAN. Il n’y a aucun développement. Mme Esther Lemieux, directrice générale, effectuera un suivi à ce sujet.

1.8 Interventions du public et période de questions

Aucune intervention.

1.9 Interventions ou rapport des élèves de la commission scolaire

Aucune intervention.

Procès-verbal du conseil des commissaires
Commission scolaire des Navigateurs

1.10 Correspondance

Les pièces relatives à la correspondance ont été déposées à l'ensemble des membres du conseil des commissaires.

1.11 Mot du président

Monsieur Jérôme Demers, président, présente son rapport à l'ensemble des membres du conseil des commissaires et donne de l'information.

2.0 DÉCISIONS

CC-17-18-092
SG

2.1 Élection d'un membre au comité exécutif

ATTENDU la démission de Mme Emanuelle Fréchette en date du 8 février 2018 laquelle était membre du comité exécutif;

ATTENDU l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Dany Bellemare et résolu :

QUE madame Marie-Josée St-Laurent soit nommée à titre de membre du comité exécutif;

QUE le mandat débute à compter du 27 février 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-17-18-093
SG

2.2 Élection d'un membre au comité de vérification

ATTENDU la démission de Mme Emanuelle Fréchette en date du 8 février 2018 laquelle était membre du comité de vérification;

ATTENDU l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Vien et résolu :

QUE madame Catherine Rollier soit nommée à titre de membre du comité de vérification;

QUE le mandat débute à compter du 27 février 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-17-18-094
SRF

2.3 Politique d'allocation des ressources dans le cadre du budget – Axes d'intervention, orientations, objectifs, principes de répartition des ressources et critères servant à déterminer les montants alloués (7.2) – Adoption

ATTENDU la recommandation du comité de répartition des ressources à l'effet d'adopter la présente politique telle que déposée;

ATTENDU les consultations effectuées auprès des conseils d'établissement ainsi que du comité de parents;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique* qui a été modifié par le projet de loi 105, toute commission scolaire a l'obligation de rendre publics les objectifs et les principes de répartition de ses subventions et de ses autres revenus entre ses établissements, ainsi que les critères afférents à ces objectifs et à ces principes;

Procès-verbal du conseil des commissaires
Commission scolaire des Navigateurs

L'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique* se lit maintenant comme suit :

« 275. La commission scolaire établit, après consultation des conseils d'établissement et du comité de parents et en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources faites en application du quatrième alinéa de l'article 193.3, les objectifs et les principes de la répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus;

198, c. 84, a. 275; 1997, c. 96, a. 103; 2008, c. 29, a. 31; 2016, c. 26, a. 45

275.1. La commission scolaire détermine, pour chaque année scolaire, la répartition des revenus visés à l'article 275 en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources faites en application du quatrième alinéa de l'article 193.3;

Cette répartition doit être effectuée de façon équitable en tenant compte des besoins exprimés par les établissements d'enseignement, des inégalités sociales et économiques auxquelles ceux-ci sont confrontés, de son plan d'engagement vers la réussite et des projets éducatifs de ses écoles et de ses centres;

La répartition doit prévoir les montants alloués au fonctionnement des conseils d'établissement ainsi que les montants requis pour les besoins de la commission scolaire, de ses établissements d'enseignement et de ses comités;

2016, c. 26, a. 45

275.2. La commission scolaire inclut dans son rapport annuel une description des objectifs et des principes de répartition de ses revenus ainsi que des critères servant à déterminer les montants alloués. »

IL EST PROPOSÉ PAR madame Dominique Cormier et résolu :

QUE la politique susmentionnée soit adoptée telle qu'elle a été déposée.

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-17-18-095

SG

2.4 Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles 2017-2018 – 2018-2019 – 2019-2020 – Adoption

ATTENDU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* faisant état de l'obligation, pour une commission scolaire, d'établir annuellement son plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

ATTENDU les modifications apportées aux pages 5, 6 et 11;

ATTENDU la consultation effectuée auprès de certaines instances concernées par les modifications apportées au plan triennal pour l'année 2017-2018;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

D'ADOPTER le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Navigateurs pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 tel que déposé et versé aux archives sous la cote CC-17-18-095.

ADOPTÉE à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil des commissaires
Commission scolaire des Navigateurs**

CC-17-18-096
SG

2.5 Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles 2018-2019 – 2019-2020 – 2020-2021 – Adoption

ATTENDU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* faisant état de l'obligation, pour une commission scolaire, d'établir annuellement son plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité de parents, des conseils d'établissement, de la Ville de Lévis et de la MRC de Lotbinière en vertu des articles 39, 40, 79(1), 101, 110(1), 193(2) et 211 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la consultation effectuée par l'École Charles-Rodrigue auprès des parents, des élèves et du personnel en vue de modifier le nom du bâtiment situé au 23, rue Pie-X, Lévis par bâtiment des Pixels;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lynda Bilodeau et résolu :

D'ADOPTER le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Navigateurs pour les années 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 tel que déposé et versé aux archives sous la cote CC-17-18-096;

QUE le nom du bâtiment situé au 23, rue Pie-X, à Lévis porte le nom de bâtiment des Pixels.

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-17-18-097
SRH

2.6 Modification de l'appellation du titre d'emploi de directeur général adjoint, des Services des ressources financières et des Services du transport pour celui de directeur général adjoint

ATTENDU la résolution numéro CC-12-13-086;

ATTENDU que la modification du titre d'emploi ne modifie en rien le rôle, les fonctions et responsabilités relevant du poste faisant référence à la résolution numéro CC-12-13-086;

ATTENDU que cette modification a simplement pour but d'en réduire l'appellation pour des fins opérationnelles;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

QUE l'appellation du titre d'emploi de directeur général adjoint, des Services des ressources financières et des Services du transport devienne celui de directeur général adjoint;

QUE le rôle, les fonctions et responsabilités relevant du poste faisant référence à la résolution numéro CC-12-13-086 demeurent les mêmes.

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-17-18-098
SRH

2.7 Rémunération des commissaires

ATTENDU le décret No 702-2017 adopté le 4 juillet 2017;

ATTENDU la recommandation du comité des ressources humaines et des discussions tenues lors du comité plénier du 13 février 2018;

ATTENDU que le salaire de base d'un commissaire correspond à l'une des bases servant à établir la masse salariale des commissaires prévue dans le décret No 702-2017;

Procès-verbal du conseil des commissaires
Commission scolaire des Navigateurs

ATTENDU que les autres salaires alloués pour les autres fonctions et participations aux divers comités ont déjà fait l’objet de l’adoption d’une résolution No CC-16-17-159 en date du 26 avril 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean-François Labbé et résolu :

QUE l’indexation de 1 % prévue au décret No 702-2017 s’applique rétroactivement au 1^{er} juillet 2017, et ce, selon le document déposé avec la présente résolution;

QUE pour les années subséquentes, l’indexation susceptible d’être déterminée par décret gouvernemental s’applique uniformément à l’ensemble des différents salaires prévus à la présente résolution, et ce, à moins que le conseil en décide autrement.

ADOPTÉE à l’unanimité

CC-17-18-099

SRH

2.8 Modalités relatives à la rémunération des commissaires

ATTENDU la résolution No CC-13-14-134 adoptée par le conseil des commissaires le 17 décembre 2013;

ATTENDU les discussions et recommandations faites par le comité des ressources humaines dont l’un des mandats portent sur la rémunération des commissaires, et plus spécifiquement, sur les modalités relatives à la rémunération des commissaires;

ATTENDU les discussions qui ont eu lieu à cet effet à la rencontre du comité plénier du 13 février 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lynda Bilodeau et résolu :

QUE le document intitulé « Comité sur la rémunération des commissaires » faisant l’objet et partie de la résolution No CC-13-14-072 soit retiré et remplacé par celui intitulé « Modalités relatives à la rémunération des commissaires » annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE à l’unanimité

CC-17-18-100

SRM

2.9 École du Bac – Bibliothèque scolaire et municipale – Comité de concertation – Désignation des membres

ATTENDU le protocole d’entente intervenu entre la Commission scolaire des Navigateurs et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon en vue de la construction et de l’opération d’une bibliothèque scolaire et municipale;

ATTENDU qu’il est prévu au protocole d’entente qu’un comité de concertation soit constitué d’au moins deux représentants désignés par la commission scolaire;

ATTENDU qu’il est proposé de désigner madame Geneviève Hébert, enseignante, et madame Claudia Thibault, parent bénévole, membre du conseil d’établissement de l’École du Bac, à titre de représentantes élues au comité de concertation;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Bédard et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs désigne madame Geneviève Hébert, enseignante à l’École du Bac, à titre de membre du comité de concertation de la Bibliothèque Édith-Poiré de Saint-Lambert-de-Lauzon.

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

QUE la Commission scolaire des Navigateurs désigne madame Claudia Thibault, représentante du conseil d'établissement de l'École du Bac, à titre de membre du comité de concertation de la Bibliothèque Édith-Poiré de Saint-Lambert-de-Lauzon.

ADOPTÉE à l'unanimité

Le point 2.10 – Réflexion sur l'adhésion à la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) sera présenté après le point 5.1 – Questions diverses.

3.0 INFORMATION

3.1 Situation financière prévue au 30 juin 2018 en date du 25 novembre 2017

Monsieur Bertin Fillion, directeur général adjoint, présente le document relatif à la situation financière prévue au 30 juin 2018 en date du 25 novembre 2017 à l'ensemble des membres du conseil des commissaires.

3.2 Rapport de la directrice générale

Madame Esther Lemieux, directrice générale, présente son rapport à l'ensemble des membres du conseil des commissaires.

Elle mentionne que selon une étude réalisée par de l'Institut Fraser, la CSDN s'est classée au 7^e rang parmi les 69 commissions scolaires. Elle précise que le taux de diplomation et de qualification a atteint 80,9 %, en ajoutant que les nouvelles pratiques mises en place ont permis d'atteindre ces résultats.

3.3 Demande de modification du Règlement interne relatif à l'admission, à l'inscription et au déplacement des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire (5.1)

Monsieur Jérôme Demers, président, informe l'ensemble des membres du conseil des commissaires qu'il a reçu une demande de modification du Règlement interne relatif à l'admission, à l'inscription et au déplacement des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire (5.1).

Cette demande vise à modifier un des critères de déplacement des élèves, ce qui éviterait de déplacer un groupe d'élèves de 6^e année. Mme Esther Lemieux explique aux membres du conseil des commissaires qu'en toute équité, le règlement 5.1 ne peut pas être modifié.

4.0 RAPPORTS DES COMITÉS

4.1 Comité exécutif

Monsieur Richard Légaré, vice-président du comité exécutif, informe l'ensemble des membres du conseil des commissaires des décisions prises lors de la séance ordinaire du comité exécutif du 27 février 2018.

4.2 Comité de vérification

Monsieur Mathieu Boilard, président du comité de vérification, informe l'ensemble des membres du conseil des commissaires des sujets discutés lors de la réunion du 6 février 2018, notamment celui concernant le suivi

**Procès-verbal du conseil des commissaires
Commission scolaire des Navigateurs**

financier 2017-2018 en date du 25 novembre 2017 et les informe que la prochaine réunion aura lieu le 15 mai 2018.

4.3 Comité de gouvernance et d'éthique

Madame Catherine Nadeau, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, informe l'ensemble des membres du conseil des commissaires que la prochaine réunion aura lieu le 13 mars 2018.

4.4 Comité des ressources humaines

Monsieur Jean-François Labbé, président du comité des ressources humaines, informe l'ensemble des membres du conseil des commissaires que la rémunération des commissaires a été discutée lors de la réunion du 13 février 2018. La prochaine réunion aura lieu le 10 avril 2018.

4.5 Comité CSÉHDAA

Mme Catherine Rollier, commissaire-parent, informe l'ensemble des membres du conseil des commissaires des sujets traités lors de la rencontre du comité CSÉHDAA du 26 février 2018, notamment la consultation budgétaire concernant les paramètres de distribution des professionnels et la distribution des mesures EHDAA aux écoles.

4.6 Comité de parents

Madame Dominique Cormier, commissaire-parent, informe l'ensemble des membres du conseil des commissaires des sujets traités lors de la réunion du comité de parents du 19 février 2018, notamment l'élection de Mme Angélique Paillé, nouvelle commissaire-parent / Universel. La prochaine rencontre aura lieu le 19 mars prochain.

Suspension de la séance. Il est 20 h 19.

Retour en séance publique. Il est 20 h 29.

CC-17-18-101

PROPOSITION DE HUIS CLOS

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE les membres du conseil des commissaires siègent à huis clos pour discuter du point 2.10 – Réflexion sur l'adhésion à la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ).

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 20 h 29.

CC-17-18-102

PROPOSITION DE RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR madame Dominique Cormier et résolu :

QUE les membres du conseil des commissaires siègent à nouveau en séance publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 22 h 11.

Procès-verbal du conseil des commissaires
Commission scolaire des Navigateurs

2.10 Réflexion sur l'adhésion à la Fédération des commissions scolaires
du Québec (FQSC)

La commission scolaire maintient pour le moment son adhésion à la
Fédération des commissions scolaires du Québec. Il est toutefois
convenu de former un comité afin de poursuivre les discussions.

ADOPTÉE à l'unanimité

5.0 QUESTIONS DIVERSES

5.1 Questions et messages des commissaires

Quelques commissaires posent des questions et transmettent de
l'information à l'ensemble des membres du conseil des commissaires.

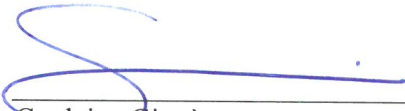
6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Dany Bellemare et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 22 h 11.

ADOPTÉE à l'unanimité


Jérôme Demers
Président


Guylaine Giguère
Secrétaire générale

CC-17-18-103